

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>19</i>
<i>Représentés :</i>	<i>1</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-deux, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20241221**

**PLAN DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE REFECTION
DES TOITURES DES BÂTIMENTS PUBLICS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la présence de nombreux bâtiments sur la commune accueillant du public, avec des problématiques d'étanchéité, notamment des toits terrasses ;

Vu la nécessité de procéder à des réfections complètes ou partielles des toitures et de mise hors eau des bâtiments suivants : Hôtel de Ville, Ecole Pierre Loubière, Multi-Accueil l'Enfant Do, le Manoir, le gymnase G.BRU ;

Vu le caractère structurant de ces équipements en matière de service aux publics à savoir :

- Hôtel de Ville : accès à la citoyenneté
- Ecole Pierre LOUBIERE : accès à l'éducation
- Multi-Accueil l'Enfant Do : accès à un mode de garde
- Le Manoir : mise à disposition des locaux à l'accueil de loisirs sans hébergement des Francas et accueil du Relais Petite Enfance municipal
- G.BRU : accès aux sports et mise à disposition des locaux à de nombreuses associations sportives et de loisirs

Considérant que la ville d'Olemps ne peut financer seule ce programme.

Il convient de délibérer sur le montant de cette opération qui comprend plusieurs opérations d'investissement, ainsi que sur le plan de financement.

L'estimation prévisionnelle hors taxes de ce programme s'élève à :

- | | |
|--|-------------|
| • Hôtel de Ville (étanchéité d'une partie du toit terrasse) | 12 000,00 € |
| • Ecole Pierre Loubière (étanchéité d'un toit terrasse) | 10 000,00 € |
| • Multi-Accueil l'Enfant Do (étanchéité des toits terrasses) | 34 000,00 € |
| • Le Manoir (réfection de la toiture de la véranda) | 5 000,00 € |
| • G.BRU (étanchéité de la toiture) + Maitrise d'œuvre | 70 000,00 € |

131 000,00 € HT

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- **D'approuver** le projet et le montant des travaux qui s'élève à **131 000.00 € HT** ;
- 2- **D'approuver** le plan de financement ci-après :
 - Etat – DETR 2025 : **26 200.00 €** soit 20%
 - Département de l'Aveyron : **19 650 €** soit 15%
 - Commune : **85 150.00 €** soit 65%
- 3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- 4- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Sébastien FABRE



Délibération certifiée exécutoire par :	19 DEC. 2024
- Sa transmission en Préfecture le :	
- Sa publication :	
o Affichée le :	19 DEC. 2024
o Retirée le :	